

L'enseignement agricole

Ecole et entreprise¹

par Michel Boulet *

L'enseignement agricole a engagé en 1985 une profonde rénovation qui a concerné aussi bien le contenu des programmes, l'architecture des formations que les modalités d'évaluation. L'ampleur de ces réformes a été rendue possible par le fort consensus établi autour du projet (Boulet et Mabit, 1991). Les acquis de ce mouvement de transformation ont été appréciés positivement aussi bien par les experts (Rémond, 1994; Fauroux, 1996) que par les familles et les jeunes. Les effectifs d'élèves ont, en effet, augmenté de près de 30 % depuis l'année 1985-1986.

La rénovation s'est appuyée et a conforté une des caractéristiques les plus importantes de l'enseignement agricole, ses relations fortes avec les entreprises et les milieux professionnels.

Ce dossier est une contribution à l'analyse de ces relations école-entreprise à travers l'expérience de l'enseignement général, technologique et professionnel agricole.

Il rappelle tout d'abord les missions, l'organisation pédagogique et les évolutions quantitatives récentes de cet enseignement trop souvent méconnu du grand public.

L'enseignement agricole, analyse ensuite Michel Boulet, s'est organisé à partir de l'exploitation agricole et de son activité productrice et non en rupture avec le monde économique et social. La formation fut assurée au sein de « l'exploitation agricole-école », c'est-à-dire, non pas l'école installée dans l'entreprise, mais véritablement « l'entreprise formatrice », pour reprendre une formule d'actualité. C'est par un long cheminement que l'enseignement agricole s'insérera dans le système éducatif, mais en préservant une participation active des professionnels et des entreprises à l'activité de formation, contribuant ainsi à l'évolution permanente des formations et à contribuer à l'insertion professionnelle des élèves.

* **Michel Boulet** est professeur à l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon Il est chercheur associé à l'équipe de Sociologie de l'éducation de l'Université R. Descartes, Paris V (URA-CNRS).

¹ La rédaction de *Formation Emploi* tient à remercier Michel Boulet pour le travail de coordination qu'il a assuré avec elle dans le montage de ce dossier consacré à l'enseignement agricole.

Jean-François Chosson s'intéresse à une institution particulièrement originale, les Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles, les CFPPA, gérés à parité par l'Etat et la profession agricole. Ces centres vont contribuer à la modernisation de l'agriculture en concevant des formations répondants aux besoins des agriculteurs et adaptées aux réalités régionales. Les CFPPA vont ensuite élargir leur champ d'intervention et participer au développement du milieu rural, puis poursuivre leur adaptation aux évolutions majeures que connaît l'espace rural. Ce sont aujourd'hui des centres de ressources proposant des formations adaptés aux projets de public diversifiés. Pour l'auteur, c'est la participation active des professionnels agricoles qui a permis cette maîtrise de l'évolution des formations face aux mutations économiques et sociales.

Analysant l'alternance, Marie-Laure Chaix s'intéresse à la façon dont certains groupes professionnels usent du système éducatif pour transformer leur professionnalité. Les stages, s'ils mettent en évidence la capacité des entreprises à participer à la formation, sont également l'occasion pour les maîtres de stage de réfléchir au devenir de leur profession. Une partie des agriculteurs et horticulteurs attribuent au lycée agricole un rôle d'avant-garde dans la formation des futurs professionnels et dans la modernisation du secteur. Pour d'autres professionnels, comme ceux du commerce des produits agricoles, c'est la formation professionnelle en entreprise qui est considérée comme la voie d'excellence pour l'entrée dans la profession. Estimant que l'étude de l'alternance permet de mieux comprendre les rapports entre école et mondes professionnels, l'auteur, par l'analyse de divers travaux de recherche, montre comment l'étude des mondes professionnels et de leur mode de constitution pourrait aider à construire l'alternance comme processus de formation.

Michel Boulet
ENESAD

Bibliographie

Boulet Michel et Mabit René (1991), *De l'enseignement agricole au savoir vert* - Paris : Editions L'Harmattan, 172 p., collection « Bibliothèque de l'Education ».

Fauroux Roger et Chacornac Georges (1996), *Pour l'École*, rapport de la commission présidée par Roger Fauroux - Paris : Calmann-Lévy / La Documentation Française - 300 p.

Rémond René (1994), *Rapport de la commission d'évaluation de la rénovation pédagogique de l'enseignement agricole public et privé*, à Monsieur le ministre de l'Agriculture et de la Pêche - Paris : ministère de l'Agriculture et de la Pêche - DGER, 79 p. + annexes.

Repères pour l'enseignement agricole *

par Michel Boulet

LES MISSIONS

Les missions de l'enseignement agricole sont définies par les lois de 1984, et sont mises en œuvre par les établissements publics ainsi que par les établissements privés dont l'association ou l'organisme responsable a passé un contrat avec l'Etat et qui participent alors au service public d'éducation et de formation agricole.

Il s'agit, en tenant compte de l'évolution des diverses formes de l'agriculture, de ses activités annexes et des divers modes de développement rural :

- d'assurer, en les associant, la formation générale et le formation professionnelle initiale et continue d'exploitants, de salariés agricoles, d'associés d'exploitation et d'aides familiaux, ainsi que de chefs d'entreprise et de salariés des secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ;
- d'élever, par des filières organisées de façon appropriée, le niveau des connaissances et des aptitudes de l'ensemble des agriculteurs et des membres des professions para-agricoles et d'accroître leur niveau scientifique et technique pour leur permettre de maîtriser les nouvelles technologies, notamment dans leur application à la chaîne alimentaire ;
- de participer au développement agricole et à l'animation du milieu rural dans les cadres national, régional, département et local ;
- de participer à la coopération internationale, notamment par l'accueil des stagiaires étrangers et par l'envoi d'enseignants à l'étranger.

* Ces textes sont issus d'une note de synthèse.

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles remplissent les missions suivantes :

- assurer une formation technologique et scientifique initiale qui conduise à des qualifications professionnelles ou à des spécialisations reconnues ;
- assurer une formation professionnelle continue qui offre aux stagiaires la possibilité d'acquérir, de compléter, d'élargir, de diversifier ou de modifier une qualification ou une spécialisation ;
- participer à l'animation du milieu rural ;
- contribuer à la liaison entre les activités de développement, l'expérimentation et la recherche agricoles et para-agricoles.

L'enseignement supérieur agricole a pour mission :

- d'assurer la formation initiale et continue d'enseignants, d'ingénieurs et de cadres spécialisés (en agriculture et dans ses activités connexes) ainsi que de vétérinaires ;
- de participer à la politique de développement scientifique par les activités de recherche fondamentale et appliquée poursuivies dans les laboratoires et département d'enseignement et les services cliniques des écoles vétérinaires ;
- de concourir à la mise en œuvre de la politique de coopérations techniques et scientifiques internationale.

L'ORGANISATION DES FILIÈRES

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

• Le cycle d'orientation

Il comprend les classes de 4ème et 3ème préparatoires conduisant préférentiellement au second cycle professionnel, et les classes de 4ème et 3ème technologiques au second cycle général et technologique.

• Le second cycle professionnel

Il conduit au **Certificat d'aptitude professionnelle agricole**, au **Brevet d'études professionnelles agricoles** et au **Baccalauréat professionnel**.

L'entrée peut se faire, après une classe de 5ème de l'Education nationale, en classe de 4ème préparatoire ou technologique, après une classe de 3ème en première année de BEPA, ou en classe de 1ère année de Baccalauréat professionnel pour les élèves titulaires d'un BEPA ou venant d'une seconde de détermination de l'enseignement agricole.

• Le second cycle général et technologique

Il conduit par la voie générale :

* au **Baccalauréat général série scientifique S** (dominante biologie - écologie).

Ou par la voie technologique :

* au **Baccalauréat technologique série STAE** (sciences et technologies de l'agriculture et de l'environnement) **ou série STPA** (sciences et technologies du produit agro-alimentaire) ;

* au **Brevet de technicien agricole (BTA)**.

L'entrée se fait en seconde de détermination, après une classe de 3ème technologique ou une classe de 3ème de l'Education nationale ; elle peut également se faire en classe de 1ère année de BTA.

• Le premier cycle supérieur

Il comprend deux types de formation :

* les sections préparant au **Brevet de technicien supérieur (BTS)** ;

* les **Classes préparatoires** aux concours d'entrée dans l'enseignement supérieur agricole, agronomique et vétérinaire.

L'entrée est réservée aux élèves titulaires du BTA, ou d'un Baccalauréat, elle est soumise à une sélection.

L'APPRENTISSAGE

Depuis la promulgation de la loi du 23 juillet 1987 sur l'apprentissage, ce système de formation prépare non seulement au CAPA, mais également au BEPA, BTA, Baccalauréat professionnel et BTS et diplôme d'ingénieur, tout jeune de 16 à 25 ans, ayant satisfait à l'obligation scolaire.

L'entrée dans la formation conduisant au **CAPA** est possible, pour des élèves venant de classe de 5ème de l'Education nationale après avoir suivi une classe préparatoire à l'apprentissage, ou après une 4ème et une 3ème préparatoire.

La préparation du **BEPA** se fait après une classe de 3ème ou un CAPA ; celle du **BTA**, après une seconde, un BEPA ou un Baccalauréat ; celle du **Baccalauréat professionnel** après un CAP, un BEP ou une première, ou une seconde agricole ; celle du **BTS** après un BTA.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il comprend des formations diverses dont la durée et les diplômes sont variés .

Pour y entrer, il y a trois filières principales :

- * **les Classes préparatoires**, dans les lycées agricoles et les lycées de l'Education nationale ;
- * **les Universités**, par concours pour les titulaires d'un DEUG ou d'un DUT, ou sur titre avec une maîtrise.
- * **le Baccalauréat**, pour les écoles privées d'ingénieurs en agriculture.

Des conditions particulières existent pour les élèves de l'enseignement agricole titulaires d'un BTA, d'un Baccalauréat D' ou d'un BTSA.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Elle s'adresse aux jeunes sortis du système scolaire et aux adultes, elle conduit aux diplômes préparés par la voie scolaire, à des diplômes spécifiques, et assure des formations non diplômantes.

• Les formations de promotion sociale

La formation professionnelle continue permet de préparer, en une ou deux années, les diplômes préparés par la voie scolaire : CAP, BEPA, BTA, Baccalauréat professionnel, BTSA. Ces formations sont accessibles à toute personne justifiant d'un niveau initial de formation ou d'une période minimum d'expérience professionnelle à temps plein. Ces deux exigences de même que la durée de formation, sont variables selon le diplôme préparé et le niveau initial de formation possédé.

En application de la loi du 16 juillet 1971, il est possible pour des titulaires d'un BTS ou d'un DUT, ayant exercé pendant trois ans une activité professionnelle, de bénéficier d'une formation adaptée conduisant à un diplôme d'ingénieur : ingénieur agronome, ingénieur des techniques agricoles, ingénieur des techniques des industries agricoles et alimentaires, ingénieur des techniques horticoles et du paysage.

• Les diplômes spécifiques

* Le Brevet professionnel agricole (BPA de niveau V)

Cette formation, d'une durée moyenne de 800 heures étalées sur une ou plusieurs années, s'adresse à des personnes âgées de plus de 18 ans et justifiant d'une année d'expérience professionnelle.

Elle prépare à un diplôme spécifique à la formation agricole pour adultes, le BPA, dont le niveau est actuellement le même que celui du BEPA (niveau V).

Les Centres de formation sont responsables de leur recrutement et peuvent imposer des exigences particulières pour l'admission (par exemple, l'activité professionnelle doit être en rapport avec l'option choisie).

*** Le Brevet professionnel agricole et maritime (BPAM)**

Les conditions d'accès à la formation sont identiques à celles permettant d'accéder au BPA. Le diplôme, de niveau V, a été créé conjointement par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la mer. Son obtention confère à la fois : la capacité professionnelle agricole pour la production en milieu marin des coquillages et de toutes espèces marines, et la possibilité d'accès à une concession sur le domaine public agricole.

*** Le Brevet professionnel (BP de niveau IV)**

En 1990 est créé un nouveau diplôme national équivalent au Brevet professionnel délivré par le

ministère de l'Education nationale, c'est-à-dire se situant au niveau IV, comme le BTA. Il est délivré selon la modalité des unités de contrôle capitalisable. La durée de formation est déterminée par un positionnement du candidat à son entrée en formation.

*** Les certificats de spécialisation**

La formation conduisant à un certificat de spécialisation s'adresse à des adultes titulaires d'un diplôme de base, BEPA, BTA, BTSA, selon le certificat, ou justifiant de deux années d'expérience professionnelle compatible avec la formation souhaitée. Mise en place, à l'initiative d'un établissement, son objectif est, soit de compléter une formation dans un domaine technique, soit d'offrir une formation précise dans un domaine peu abordé en formation initiale, tel l'héliciculture. La formation est organisée sur une durée de 360 à 560 heures en centre, complétée éventuellement par un stage en entreprise de 4 à 5 semaines. Elle peut se dérouler à temps plein sur quelques mois, ou à temps partiel, au maximum sur 2 ans.

Il existe également des **Spécialisations d'initiative locale** de niveau V et IV, créés et supprimés par le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt.

*** Les formations non diplômantes**

*** Le stage « six mois »**

Son but est de permettre au jeune de se préparer au métier d'exploitant agricole, en se confrontant à un contexte nouveau. Il doit se dérouler entre l'obtention du diplôme et l'installation, chez un « maître-exploitant » agréé par le préfet, ou dans une entreprise en relation avec l'activité agricole. Le stage doit se dérouler au moins à 50 km de son domicile familial.

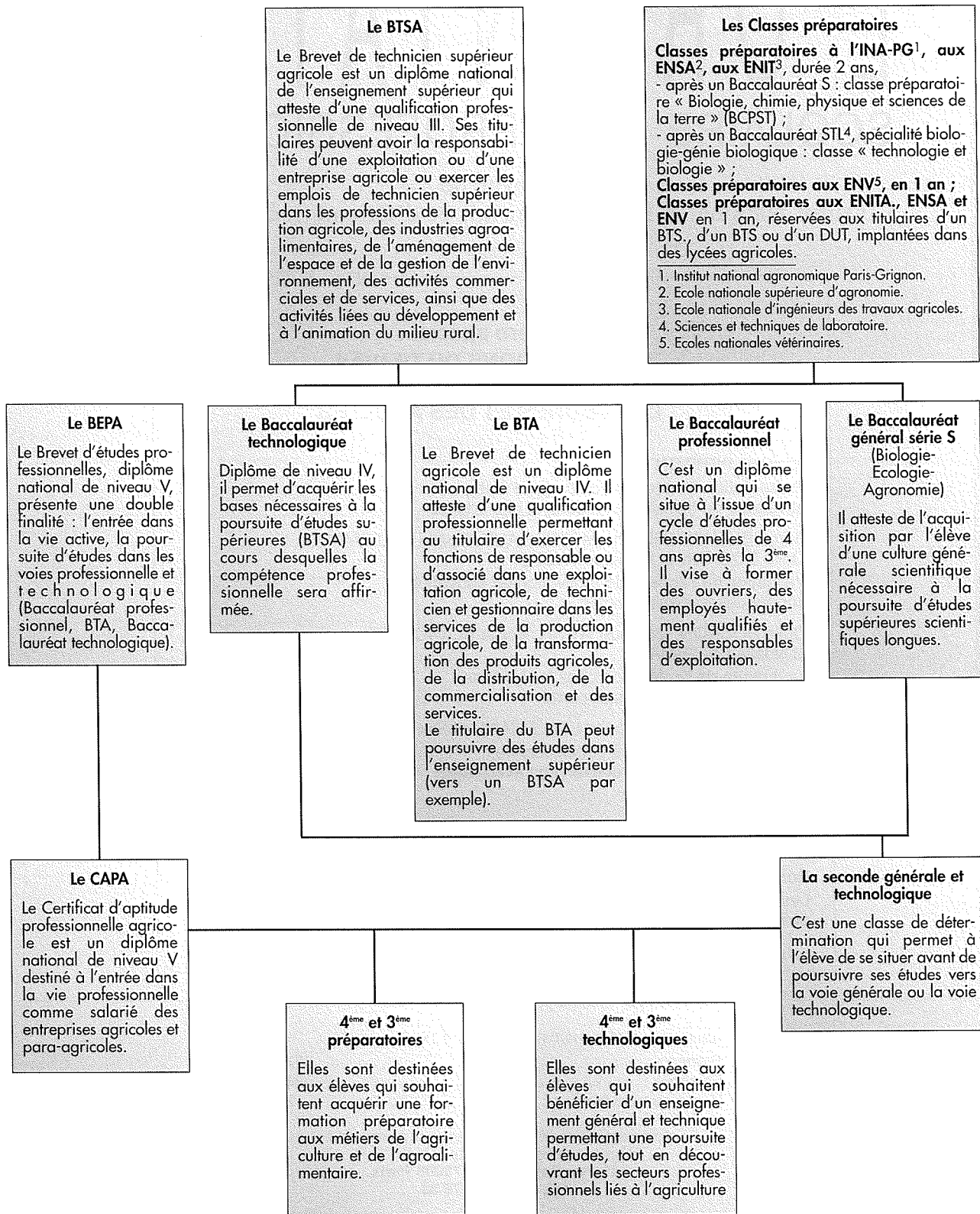
*** Le stage 40 heures**

Il doit obligatoirement être suivi par tous les candidats aux aides de l'Etat dans l'année qui précède l'installation.

*** La formation de 200 heures « actives agricoles »**

Ces stages sont réservés aux femmes travaillant dans le secteur de la production agricole, chefs d'exploitation, conjointes d'exploitation, aides familiales, salariées agricoles. Il permet le perfectionnement ou l'acquisition d'une première qualification professionnelle agricole. La formation est généralement à temps partiel et étalée sur un ou deux ans. Les programmes sont adaptés aux situations locales.

LES FORMATIONS AGRICOLES



L'ORIENTATION

SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

revue de
l'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle

N° 1 - MARS 1997

Numéro spécial :
SIGNIFICATIONS DU TRAVAIL
ET ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
DES JEUNES ET DES ADULTES

Jacques PERRON

Présentation d'ensemble du projet d'étude
et valeurs de travail des lycéens et des adultes

Serge BLANCHARD, Pierre VRIGNAUD, Noëlle LALLEMAND,
Odile DOSNON et Monique WACH

Validation de l'échelle de motivation en éducation
auprès des lycéens français

Odile DOSNON, Monique WACH, Serge BLANCHARD
et Noëlle LALLEMAND

La mesure de l'indécision chez les lycéens :
présentation de trois instruments

Jean MASSONNAT, Noëlle LALLEMAND et Pierre-Yves GILLES

Le sentiment d'identité à l'adolescence :
validation d'un modèle et évolution avec l'âge

Marc CORBIÈRE

Une approche multidimensionnelle
de la prédiction de la réussite scolaire

Dominique GELPE

Les préoccupations de carrière d'adultes en situation de transition
professionnelle : effets de trois types de déterminants

Abonnement (4 numéros par an) : Tarif 1997

France :	270 FF
Étranger :	330 FF
Vente au numéro :	90 FF

Adressez directement commande et paiement à :
Régisseur des recettes de l'I.N.E.T.O.P.
41, rue Gay-Lussac, 75005 Paris
Tél. : 01 44 10 78 33